

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **4 mai 2021**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Poste vacant, conseiller # 3

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

Considérant que les membres du conseil peuvent se réunir physiquement pour la tenue d'une séance en respectant les consignes sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 permet également la tenue d'une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant que la municipalité ne peut pas permettre la présence du public lors des séances du conseil dû au fait que la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689 2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ;

En Conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Appuyé par Madame Chantal Prévost

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel.

Que la présente séance soit enregistrée afin qu'elle soit diffusée sur le site Web de la municipalité pour les citoyens et citoyennes.

2021-05-119 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 50 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Madame France Tardif, l'ordre du jour est adopté.

2021-05-120 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 6 avril 2021 ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Madame France Tardif, le procès-verbal du 6 avril 2021 est adopté.

2021-05-121 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

4. Période de questions

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait à huis clos due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

Aucune question reçue par courriel, la poste ou téléphone concernant cette rencontre.

5. Rapport du service incendie

Dépôt du rapport du service incendie.

a. Mise à pied – salaire de formation ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil la demande de l'ancien pompier numéro Fo. 1077. Les membres du conseil prennent connaissance de la demande du pompier numéro Fo. 1077 concernant le paiement du dernier 1/3 d'heure de formation de pompier. Les membres du conseil appliquent la directive de service en vigueur qui mentionne que le pompier doit être encore au service de la municipalité de La Patrie pendant deux années consécutives

pour recevoir le dernier versement (1/3) des heures de formations. La demande du pompier numéro Fo. 1077 est refusée.

b. Candidature d'un pompier à temps partiel ;

Attendu que pour permettre de conserver l'effectif nécessaire au sein du service, il est nécessaire d'engager de nouveau pompier à temps partiel ;

Attendu que Monsieur Samuel Boutin demeurant à Hampden est intéressé à se joindre à l'équipe ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Chantal Prévost, appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la municipalité de La Patrie accepte d'embaucher Monsieur Samuel Boutin en tant que pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de La Patrie comme le protocole d'embauche le stipule.

Que la municipalité de La Patrie demande à la Municipalité de Hampden de répartir les coûts moitié-moitié des futures formations de Monsieur Samuel Boutin en tant que pompier à temps partiel au sein des deux services incendies.

Que les preuves de dépenses de formations soient envoyées avec la facturation des futures formations.

Qu'une résolution soit demandée à la Municipalité de Hampden pour la répartition des coûts de formation.

2021-05-122 ***Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ***

c. Approbation des dépenses incendie ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- | | |
|-----------------------|-------------|
| - Autocollants | 94.49 \$ |
| - Habit de combat (2) | 4 166.95 \$ |

Pour un total de : 4 261.44 \$ taxes en sus

2021-05-123 ***Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ***

6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Responsable des toilettes de l'abri-bois ;

Considérant que les salles de bain de la halte à l'abri-bois doivent être ouvertes pour les personnes de passages pour leur offrir ce besoin pendant leur visite à La Patrie ;

Considérant que la municipalité de La Patrie a affiché le poste de personne responsable des toilettes de l'abri-bois sur le site Web, Facebook et dans le Jaseur envoyé à tous les citoyens de La Patrie ;

Considérant que l'affichage prenait fin le 22 avril 2021 ;

Considérant la candidature de Monsieur Thomas Chaput Charbonneau pour s'occuper de l'ouverture et de la fermeture des salles de bain de l'abri-bois, tel qu'indiqué sur l'offre d'emploi ;

Sur la proposition Madame Chantal Prévost
Appuyée Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil engage Monsieur Thomas Chaput Charbonneau pour un montant de 30 \$ par jour pour l'ouverture et la fermeture des toilettes de l'abri-bois à partir de la mi-mai 2021 à la mi-octobre (fête de l'Action de grâce) 2021, et ce, selon les conditions mentionnées dans l'offre d'emploi.

2021-05-124 *Résolution adoptée à l'unanimité. ⁱⁱⁱ*

b. Contrat d'entretien de l'abri-bois – Deuxième affichage ;

Considérant que la municipalité de La Patrie a fait l'affichage d'une offre d'emploi pour trouver un responsable pour le ménage et l'entretien de l'abri-bois suite aux diverses réservations pendant la période estivale 2021 ;

Considérant que cet affichage prenait fin le 23 avril 2021 ;

Considérant qu'aucune candidature n'a été reçue par la municipalité dans les délais requis ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'autoriser à nouveau l'affichage jusqu'au 24 mai 2021 pour le poste de responsable du nettoyage de l'abri-bois suite aux diverses réservations pendant la période estivale 2021 ;

De payer un montant de 60 \$ par ménage lors de la location de l'abri-bois qui inclut les achats et réparation ;

Que si le ménage habituel dépasse 3 h dû au non-respect du contrat de location, la municipalité devra déboursier 20 \$/h supplémentaire si le ménage va au-delà de 3 h à la personne responsable ;

2021-05-125 *Résolution adoptée à l'unanimité.* ^{iv}

c. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale ;

Considérant l'aide financière accordée pour l'amélioration ou la construction de routes municipales offertes par le programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

De déposer une demande d'aide financière au montant de 31 155.88 \$ pour les travaux d'amélioration des chemins suivants :

- Rang Cohoes
- Route Daniel
- Chemin de la Petite-Angleterre
- Chemin du Petit-Canada Est
- Chemin du Petit-Québec

De faire la demande auprès du député, Monsieur François Jacques, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

2021-05-126 *Résolution adoptée à l'unanimité.* ^v

d. Approbation des dépenses de voirie ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Les dépenses sont :

- | | |
|--|-------------|
| - Détecteur de métal | 980.00 \$ |
| - Pièce système chlorations | 400.00 \$ |
| - Auscultation du réseau | 2 000.00 \$ |
| - Étalonnage des débitmètres | 1 500.00 \$ |
| - Madrier de pont | 2 000.00 \$ |
| - Signalisation | 1 200.00 \$ |
| - Outils divers (pelles, balais, râteau) | 300.00 \$ |
| - Déphosphatations | 3 500.00 \$ |

Pour un total de : 11 880.00 \$ taxes en sus

2021-05-127 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}**

7. Législation

a. Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le R101-18 concernant la politique de gestion contractuelle ;

Monsieur Philippe Delage, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement remplaçant le R101-18 concernant la politique de gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2021-05-128 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}**

8. Administration

a. Vente des chaises mécaniques – salle municipale ;

Considérant que la municipalité de La Patrie est en processus pour la rénovation de la salle municipale située au 18 rue Chartier ;

Considérant que l'entrée de cette salle comporte deux monte-chaises et que la municipalité souhaite se départir de celles-ci en les mettant en vente comme chaises résidentielles ;

Considérant qu'une estimation de la valeur des chaises a été demandée par le fournisseur Élévation ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la vente des chaises mécaniques de la salle municipale pour un montant de 3000 \$ pour les deux ne comprenant pas l'installation ;

Que cette offre sera affichée dans le Jaseur de juin, le site Web et le Facebook de la municipalité ;

2021-05-129 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}**

b. Offre de service – entretien des mâts ;

REPORTÉE – Soumission non reçue.

c. Convocation Projet d'Association des Montérégiennes ;

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS NON DISPONIBLES COMME CANDIDATS

d. Formation – Webinaire nouvelles procédures et nouveautés des logiciels -Infotech ;

Considérant que cette formation informe sur les nouvelles procédures et nouveautés des logiciels et à apprendre différents trucs et astuces pour l'utilisation de Sygem et beaucoup plus et que ceci est très pertinent pour la directrice générale et son adjointe ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'autoriser Mesdames Marie-France Gaudreau et France Dumont à participer à cette formation qui aura lieu soit le 18 mai ou les 8 et 10 juin 2021 par Webinaire pour un montant de 465 \$ taxes en sus.

2021-05-130 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}***

e. Dépôt – Ristourne 2020 de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil la lettre mentionnant la part de la ristourne 2020 provenant de la Mutuelle des municipalités du Québec d'un montant de 1 105 \$. Les membres du conseil prennent connaissance du dépôt.

f. Contrée du Massif Mégantic – activité d'autofinancement ;

Considérant que la Contrée du Massif Mégantic organise une activité d'autofinancement qui se déroulera du début juin à la mi-septembre ;

Considérant que cette activité, nommée "Sur les traces de Archie Annance", attirera des touristes de l'extérieur de la région, des MRC du Haut-St-François et du Granit, de même que des citoyens des sept municipalités de la Contrée ;

Considérant que des troupes seront vendues aux visiteurs pour leur servir de guide et fourniront des indices pour répondre à des questions en lien avec chaque municipalité, ce qui leur fera faire le tour du Massif Mégantic, visiter nos municipalités et gagner des prix. Effectuée en bulle familiale, l'activité respectera ainsi les consignes sanitaires ;

Considérant que dans chacune des municipalités, des bénévoles sont déjà impliqués pour faire de cette activité un succès de promotion et de financement pour la Contrée ;

Considérant que la Contrée du Massif Mégantic demande à chaque municipalité d'imprimer 200 exemplaires d'une page recto/verso d'informations qui comprendra d'un côté une carte et 5 questions concernant les municipalités et de l'autre une liste de nos commerces et hébergements ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'autoriser l'impression de 200 exemplaires d'une page recto/verso d'informations qui comprendra d'un côté une carte et 5 questions concernant les municipalités et de l'autre une liste de nos commerces et hébergements afin de participer à cette activité, nommée "Sur les traces de Archie Anance" qui attirera des touristes de l'extérieur de la région, des MRC du Haut-St-François et du Granit, de même que des citoyens des sept municipalités de la Contrée.

2021-05-131 *Résolution adoptée à l'unanimité.^x*

g. Bibliothèque municipale – Page Facebook ;

REFUSÉE

Les membres du conseil souhaitent que la bibliothèque utilise le Facebook de la Municipalité, ainsi, les bénévoles ayant des informations à publiciser pourront demander aux personnes responsables du Facebook de la municipalité. La création d'un Facebook prend des personnes qui le mettront à jour constamment.

h. Halte du Soleil-Levant – Installations ;

REPORTÉE

i. Plastique agricole Agri Récup ;

REPORTER

j. Mandat – Appel de projets pour des communautés nourricières ;

Considérant que dans le cadre de son plan d'action 2019-2021, le comité estrien pour de saines habitudes de vie lance dès maintenant un appel de projets visant à rapprocher les aliments sains des citoyens ;

Considérant que ce projet est pour l'autonomie alimentaire, le concept de municipalité nourricière ou encore, si l'alimentation de proximité fait partie de nos priorités de développement ;

Considérant que les projets retenus recevront un montant maximum de 1 500 \$. Le délai pour déposer une demande est le 21 mai 2021 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil mandate Monsieur Patrice Amyot, agent de développement à remplir le formulaire d'appel pour le projet communauté nourricière afin que la Municipalité obtienne une subvention pour ses projets entrants dans l'autonomie alimentaire.

2021-05-132 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}***

k. Subvention pour activités sportives dans le HSF ;

Considérant que la municipalité est en processus d'une politique familiale pour ces citoyennes et citoyens ;

Considérant que la municipalité de La Patrie a adopté le 1^{er} octobre 2019 la résolution 2019-10-291 qui mentionne une subvention pour l'inscription au hockey mineur d'East-Angus ;

Considérant que la municipalité de La Patrie souhaite offrir cette aide pour toutes les activités sportives étant dans l'Haut-Saint-François ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'autoriser une subvention de 50 % pour la différence des frais d'inscription pour non-résident versus résident.

2021-05-133 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

I. Constitution des comités pilotages MADA ;

REPORTÉE

m. Demande de commandites – La Relève du Haut-Saint-François ;

Considérant qu'en cette année particulière, l'organisme La Relève du Haut-Saint-François a mis sur pied un projet de cueillette de fournitures scolaires à travers la MRC, afin de venir en aide aux familles dans le besoin, en vue de la prochaine rentrée scolaire ;

Considérant que plusieurs municipalités participent déjà en leur offrant généreusement un point de chute dans leurs municipalités ;

Considérant que La Relève du Haut-Saint-François invite les municipalités à se joindre à ce projet collectif, en demandant une commandite monétaire pour la concrétisation et la pérennité de ce beau projet ;

Considérant qu'en échange de notre commandite, ils engagent à mettre le visuel de notre municipalité dans leurs communications et lors de la journée de distribution ;

Considérant que notre commandite sera utilisée pour faire l'achat de matériel neuf de base, ainsi que pour satisfaire les besoins tout au long de l'année scolaire. Ce service deviendra une référence pour les familles jonglant avec des difficultés financières.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal donne une commandite de 50 \$ afin que La Relève du Haut-Saint-François puisse offrir du matériel, qui va permettre une meilleure intégration scolaire et une motivation à poursuivre ses études.

2021-05-134 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}*

n. Dépôt – Lettre audit de conformité – Commission municipale du Québec ;

Considérant le dépôt par la directrice générale adjointe de l'Audit de conformité d'avril 2021 de la Commission municipale du Québec aux membres du conseil ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'Audit de conformité portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal ;

Considérant la demande d'adhésion de la direction aux recommandations formulées par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal s'engage ainsi que la direction municipale de la Municipalité de La Patrie à faire les recommandations de la Commission municipale du Québec à l'égard de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'audit ;

2021-05-135 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}*

o. Déclaration annuelle compensation des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du rapport concernant la compensation des matières recyclables préparé par Monsieur Jérôme Poulin de la firme Raymond Chabot Grant Thornton Inc ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

D'approuver la déclaration annuelle au Portail GMR tel que préparé par Monsieur Jérôme Poulin de la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc.

2021-05-136 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}*

9. Urbanisme

a. Hébergement touristique et location de chambre ;

Considérant que la réglementation municipale actuelle ne permet pas de type d'hébergement (touristique et location de chambre) à l'intérieur de la majorité des zones se situant en zone blanche, sauf la zone CR-20 où l'on permet l'hébergement touristique ;

Considérant que ce type d'hébergement touristique et location de chambre est autorisé en zone verte et en zone blanche à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ;

Considérant que la réglementation en vigueur est en présente modification ;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord à permettre à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ce type d'hébergement (hébergement touristique et location chambre) dans la nouvelle réglementation ;

Considérant qu'il est pertinent d'autoriser ce type d'hébergement dans l'ensemble des zones afin de renforcer le lien touristique de la municipalité avec le Mont-Mégantic ;

Considérant que le nouveau règlement n'est pas encore terminé et que la saison touristique commence bientôt ;

Considérant les demandes d'hébergement pour le périmètre urbain en lien avec les activités touristiques tel que le mini Compostelle, le Mont-Mégantic et bien d'autres ;

Considérant que le conseil étant conscient des nombreuses demandes et sachant que sa nouvelle réglementation n'est pas terminée s'engage à faire les modifications selon la présente résolution ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil sont d'accord à permettre à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ce type d'hébergement (hébergement touristique et location chambre) dans la nouvelle réglementation ;

Que le conseil municipal autorise la direction générale à émettre une lettre autorisant les futures personnes voulant exercer ce type d'hébergement dans les zones situées dans le périmètre d'urbanisation qui sont actuellement non autorisées par la réglementation actuelle.

2021-05-137 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}**

10. Loisirs et culture

a. Conseil sport et loisir Estrie : adhésion 2021-2022

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'adhérer au conseil sport et loisir Estrie pour 2021-2022 au coût de 70 \$

2021-05-138 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}**

b. Demande Rock' & 'Blues ;

Considérant que le festival Rock'N Blues a dû annuler tous les contrats avec les artistes pour le festival dû à la Covid-19 ;

Considérant que les cours de guitare offerte aux enfants de l'école de La Patrie ont été reportés à cause de la Covid-19 ;

Considérant que le spectacle apportait des revenus afin d'offrir ses cours aux enfants de La Patrie ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie accorde une aide financière de 1 000 \$ pour l'organisation du Festival Rock'N Blues pour l'année 2021 afin d'aider à l'embauche d'un professeur qualifié et l'achat de fourniture des instruments.

2021-05-139 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}**

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

a. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ;

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

2021-05-140 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xviii}

13. Varia

Dépôt d'une plainte officielle contre les 4 roues et motocross circulant hors des sentiers permis signée par des citoyennes et citoyens. Cette plainte sera traitée par la direction générale en collaboration du policier parrain de la Municipalité de La Patrie.

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, **appuyé** par Madame Chantal Prévost le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 56 323.84 \$, Référence aux numéros de chèque 202100178 à 202100220 et références aux chèques numéros 10809 à 10838 et les chèques numéros 202100136 à 202100162 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses

autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 1 338.43 \$

2021-05-141 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

15. Rapport de la mairesse

Aucun rapport de la mairesse.

16. Période de questions

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait par vidéoconférence due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

Aucune question reçue par courriel, la poste ou téléphone concernant cette rencontre.

17. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 40.

2021-05-142 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- ⁱ 2021-05-05 – Résolution dossier et envoyé Hampden pour leur conseil;
- ⁱⁱ 2021-05-05 – Résolution mise dossier et DG courants;
- ⁱⁱⁱ 2021-05-06 – Résolution mise dossier et appel fournisseur;
- ^{iv} 2021-05-06 – Affichage fait et mis dans jaseur et Facebook, etc.;
- ^v 2021-05-06 – Résolution envoyée Député François Jacques;
- ^{vi} 2021-05-06 – Résolution envoyée à la direction voirie;
- ^{vii} 2021-05-06 – Avis de motion mis Épicerie, caisse, bureau municipal;
- ^{viii} 2021-05-06 - à mettre en affichage pour les chaises;
- ^{ix} 2021-05-06 – Résolution donnée France Dumont et inscription faite;
- ^x 2021-05-06 – Résolution donnée Pierre Lingwick;
- ^{xi} 2021-05-06 – Résolution envoyée agent développement;
- ^{xii} 2021-05-06 - Chèque fait et envoyé avec résolution ;
- ^{xiii} 2021-05-06 – Rapport et signature envoyée par courriel avec la résolution;
- ^{xiv} 2021-05-06 – Résolution et rapport signé envoyé par courriel;
- ^{xv} 2021-05-06 – Résolution envoyée à Mélissandre et lettre;
- ^{xvi} 2021-05-06 – Chèque fait et résolution envoyée avec;
- ^{xvii} 2021-05-06 – Chèque fait et résolution envoyée avec;
- ^{xviii} 2021-05-06 – Résolution envoyée et mise au calendrier de la date;